



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1996/398  
31 mai 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ARABE

---

LETTRE DATÉE DU 28 MAI 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR  
LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU KOWEÏT AUPRÈS DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

Me référant à votre lettre du 15 mai 1996 [(1-10) SCA/2/96], par laquelle vous demandiez la présentation d'un rapport sur les mesures prises par le Gouvernement du Koweït en application de la résolution 1054 (1996) du Conseil de sécurité, et plus précisément de l'alinéa a) du paragraphe 3 du dispositif de la résolution susmentionnée, dans laquelle il est demandé à tous les États de réduire considérablement le nombre et le rang des agents diplomatiques et consulaires soudanais et de restreindre ou de contrôler les déplacements sur le territoire national de tous ceux de ces agents qui y resteront en poste, j'ai l'honneur de vous informer qu'il n'y a actuellement au Koweït aucune sorte de représentation diplomatique ou consulaire soudanaise et que le Koweït a, quant à lui, réduit sa représentation diplomatique à Khartoum à un Chargé d'affaires et à un agent administratif.

Le Représentant permanent

(Signé) Mohammad A. ABULHASAN

-----